



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 17 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de tirs de feux d'artifices dans le département de la Dordogne

En raison des conditions météorologiques (vigilance rouge canicule) et compte tenu du risque sévère de feux de forêts dans le département, le préfet de la Dordogne a décidé d'interdire, par arrêté, l'ensemble des feux d'artifices organisés dans le département.

Cette interdiction s'étend du dimanche **17 juillet 2022 jusqu'à mardi 19 juillet 2022 00h00.**

Le préfet de la Dordogne, appelle chacun à la plus grande vigilance.

